

COMMUNE DE ROSIERS D'EGLÉTONS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 août, le Conseil Municipal de la commune de Rosiers d'Égletons, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date convocation : 13 août 2025

Secrétaire de séance : Fernand ZANETTI.

PRÉSENTS : Mesdames, Fabienne AGNOUX, Brigitte LAURENSOU, Stéphanie MAGNE, Marie Claude AVELINO, Messieurs Gérard BRETTE, Georges CARAMINOT, Fernand ZANETTI, Jacques GUILLAUMIE-BILLET.

ABSENTS EXCUSES : Sandrine LETOQUIN, Audrey PAREL, Jeanne-Marie AMOREIRA, Jean-Claude TALBERT, Laurent GOURDOUX, Francis GUILLOT.

PROCURATION(S) : Sandrine LETOQUIN donne procuration à Fabienne AGNOUX.

Délibération n° 2025-38

Autorisation de délégation de signature du maire

Monsieur le Maire explique que la vente du terrain par la commune au profit de la SCI MadaM s'effectuera en ligne avec le notaire.

Il demande au conseil municipal l'autorisation de déléguer sa signature au profit de Mme GOURSOLLE Aurélie, clerc de l'étude de Maître Francesca BAUDRY chargée de la vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à donner délégation de sa signature pour ce dossier.

Membres : 14

Présents : 8

Représenté(s) : 1

Nombre de votants : 9

Exprimés : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire, Gérard BRETTE



Le secrétaire de séance, Fernand ZANETTI



Le Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte ;
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.